

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2026 • N° 58

Publication parue

le 13 octobre 2026



LE DÉPARTEMENT

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

ARRETES

SOMMAIRE

Direction du secrétariat général et de l'appui aux transformations

AR 2026-1452 ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU
SEIN DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DGS-SG/
EK

Acte n° AR 2026-1452

**ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE
LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3131-1 relatif au caractère exécutoire des actes pris par les autorités départementales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-1 à L.3321-12 relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental du Var,

Vu la délibération du Conseil départemental du Var n° A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A6 du 22 septembre 2026 relative aux délégations de compétences accordées au Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2026-112 du 19 mai 2026 portant délégation de signature au sein de la direction générale des services,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2026-1267 du 27 août 2026, portant organisation des services du département du Var,

Considérant la fin de la mise à disposition de Madame Virginie HALDRIC à compter du 1er octobre 2026 et la prise de poste de Madame Christelle MADDALENA en tant que directrice générale des services à compter de cette même date.

Sur proposition de la directrice générale des services,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté départemental n° AR 2026-112 du 19 mai 2026 précité est abrogé.

Article 2 : Les délégations de signature concernant les agents ci-après sont accordées à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom du Président du Conseil départemental du Var, les décisions, actes et documents, visés en annexe.

Article 3 : Délégation de signature est accordée à Madame Christelle MADDALENA, administratrice territoriale, directrice générale des services du Département du Var.
En cas d'absence ou d'empêchement, les directeurs généraux adjoints assurant l'intérim de Madame Christelle MADDALENA, bénéficient de la délégation DGS 9 relative aux arrêtés accordant un mandat spécial aux élus départementaux.

Missions de modernisation et performance de l'administration

En attente de recrutement

Missions de structuration territoriale

Article 4 : Délégation de signature est accordée à Madame Christine PONSOT, ingénieure en chef hors classe, directrice générale adjointe chargée de la structuration territoriale.

Missions des solidarités humaines

Article 5 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Christophe PAQUETTE, recruté en qualité de contractuel, exerçant les fonctions de directeur général adjoint chargé des solidarités humaines.

Missions de la citoyenneté et du développement des territoires

Article 6 : Délégation de signature est accordée à Madame Didar GELAS, ingénieure en chef hors classe, directrice générale adjointe chargée de la citoyenneté et du développement des territoires.

Article 7 : Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été porté à la connaissance des intéressés et qu'il a été procédé à la transmission au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Article 8 : La directrice générale des services et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 9 : L'arrêté sera également notifié de manière dématérialisée à chacun des délégataires.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site "www.telerecours.fr".

Fait à Toulon, le 12/10/2026

Signé : **Jean-Louis MASSON**
Le Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 13 octobre 2026
Référence technique : 83-228300018-20261012-lmc3234861-AR-1-1

Acte exécutoire le : 13/10/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 13/10/2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
ANNEXE A L'ARRETE N° AR 2026-1452
DELEGATIONS ATTRIBUEES EN PROPRE (HORS SUBDELEGATIONS)

CODE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS / DIRECTRICES GENERALES ADJOINTES
A	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
A1	La correspondance administrative, y compris électronique	X	TOUS
A2	Les accusés de réception des demandes au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration.	X	TOUS
A3	Les conventions (dans la mesure où l'engagement financier du Département est inférieur à 23 000 €).	X	TOUS
A4	Les certificats administratifs.	X	TOUS
A5	Les demandes de subventions	X	TOUS
A6	Les documents relatifs aux formalités à accomplir auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et du correspondant informatique et libertés du département.	X	TOUS
A7	Les réponses aux recours gracieux et aux recours administratifs préalables	X	TOUS
A8	Les dépôts de plaintes pénales au nom du Département	X	

	COMMANDE PUBLIQUE RÉPARTITION DES ACHATS – NOTE DU 16/07/2018 DÉFINITIONS : par le terme «préparation», comprendre tous les actes, décisions et pièces antérieures à la passation du marché , - par le terme «passation», comprendre la signature du marché, - par le terme «exécution», comprendre tous les actes, décisions et pièces postérieurs à la passation (y compris toute modification sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque cet avis est requis conformément aux dispositions de l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales), hors B4 à B8		
B			
B1	Les actes, décisions et pièces relatifs à la <i>préparation</i> et à la <i>passation</i> des marchés publics (hors urgence dûment justifiée et urgence impérieuse)		
B1-A	dont le montant est inférieur à 60 000 € HT pour les fournitures et services	X	TOUS
B1-B	dont le montant est inférieur à 100 000 € HT pour les travaux	X	TOUS
B1-C	dont le montant est inférieur au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique hors travaux	X	TOUS
B1-D	dont le montant est inférieur à 500 000 € HT pour les travaux	X	TOUS
B1-E	dont le montant est supérieur ou égal 500 000 € HT pour les travaux et supérieur ou égal au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique pour les marchés hors travaux	X	TOUS
B2	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation et la passation des marchés passés en cas d'urgence dûment justifiée prévue aux articles R2161-3-3°, R2161-6-1°, R2161-8-3°, R2161-12 alinéa 2 et R2161-15-3° du code de la commande publique ou d'urgence impérieuse prévue à l'article R2122-1 du code de la commande publique,	X	TOUS
B3	Les actes, décisions et pièces relatifs à l'<i>exécution</i> des marchés publics :		
B3-A1	hors décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure et résiliation le cas échéant, hors B3-B à B3-H	X	TOUS

B3-A2	pour les décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure et résiliation le cas échéant prévues aux matières B3-B à B3-H	X	TOUS
B3-B	Les bons de commande	X	TOUS
B3-C	Les ordres de service	X	TOUS
B3-D	Les opérations préalables à la réception des travaux et les opérations de vérification des fournitures ou des services	X	
B3-E	La réception des travaux, fournitures et services	X	TOUS
B3-F	Les déclarations de sous traitance	X	TOUS
B3-G	Les décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés	X	TOUS
B3-H	Les décomptes généraux définitifs	X	TOUS
C	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
C1	Les décisions portant attribution de congés annuels ou exceptionnels.	X	TOUS
C2	Les ordres de missions temporaires.	X	TOUS
C3	Les états d'heures supplémentaires.	X	TOUS
C4	Les états de frais de déplacement.	X	TOUS

DGS	DOMAINE MÉTIERS		
DGS 1	Les conventions dont le montant est supérieur à 23 000€	X	TOUS
DGS 2	Les actes, décisions et pièces relatifs à la passation des procédures d'appel à candidature ou d'appel à projets et à la conclusion, la notification, l'exécution et la modification des contrats en résultant	X	TOUS
DGS 3	Les mémoires, actes et pièces de procédures à produire devant toutes juridictions et les actes d'huissiers	X	DGA MPA
DGS 4	Les actes de vente qu'ils soient notariés ou en la forme administrative	X	DGA ST
DGS 5	La certification du caractère exécutoire des actes pris par l'autorité départementale	X	TOUS
DGS 6	La notification des décisions à caractère individuel ou collectif votées par l'organe délibérant	X	TOUS
DGS 7	Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)	X	DGA SH
DGS 8	Les arrêtés de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux	X	DGA SH
DGS 9	Les arrêtés accordant un mandat spécial aux élus départementaux	X	Lorsqu'ils effectuent l'intérim de la DGS
DGS 10	Les actes, décisions et pièces relevant du périmètre d'action des missions de modernisation et de la performance de l'administration tel que défini dans l'arrêté portant organisation des services du Département du Var en vigueur.	X	DGA MPA
DGS 11	Les actes, décisions et pièces relevant du périmètre d'action des missions de structuration et solidarités territoriales tel que défini dans l'arrêté portant organisation des services du Département du Var en vigueur.	X	DGA ST
DGS 12	Les actes, décisions et pièces relevant du périmètre d'action des missions solidarités humaines tel que défini dans l'arrêté portant organisation des services du Département du Var en vigueur.	X	DGA SH
DGS 13	Les actes, décisions et pièces relevant du périmètre d'action des missions de citoyenneté et de développement des territoires tel que défini dans l'arrêté portant organisation des services du Département du Var en vigueur.	X	DGA CDT

[RETOUR SOMMAIRE](#)

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN